



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des solidarités et de la santé
Ministère du travail
Ministère de l'éducation nationale
Ministère des sports

INTITULE DU POSTE ⁽¹⁾

Conseiller(e) médical(e) du bureau des Produits de santé (F/H)

Référence à prendre dans le Répertoire des emplois-types des Administrations sanitaire, sociale, des sports, de la jeunesse et de la vie associative : ⁽²⁾

Famille professionnelle ⁽³⁾ : conception et pilotage des politiques publiques

Emploi-type n°1 ⁽⁴⁾ : conseiller expert (CPM-21-A)

Emploi-type n°2 ⁽⁴⁾ : conseiller médical (SAN-45-A)

FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI

Fiche N° 4324

Catégorie : Encadrement supérieur A B C

Cotation, s'il y a lieu ⁽⁵⁾ :

Corps et grade : médecin de santé publique (préférentiellement), ou pharmacien

Poste vacant : Oui Susceptible d'être vacant

Date de mise à jour :
15 novembre 2017

Date de prise de poste souhaitée : 1^{er} janvier 2018

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE

Direction : Direction de la sécurité sociale

Sous-direction : Sous-direction du financement du système de soins

Sites : Duquesne (14 avenue Duquesne - PARIS 7^{ème} - Métro : Ecole Militaire – St-François Xavier)

Montparnasse (place des cinq Martyrs du Lycée Buffon - PARIS 14^{ème} – Métro : Gaîté – Montparnasse - Pasteur)

Avenue de France (95 avenue de France – PARIS 13^{ème} – Métro ou RER C : Bibliothèque François Mitterrand)

Javel (39-43, quai André Citroën – PARIS 15^{ème} – Métro : Javel-André Citroën (ligne 10) ou RER C : Javel

Autres (adresse précise du site) :

DESCRIPTION DU BUREAU OU DE LA STRUCTURE

Missions de la structure (sous-direction, département, mission...) ⁽⁶⁾ :

La direction de la Sécurité sociale (DSS) est chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique relative à la Sécurité sociale : assurance maladie, accidents du travail et maladies professionnelles, retraite, famille, dépendance, financement et gouvernance. Elle est rattachée aux ministres en charge de la Sécurité sociale, le Ministère des solidarités et de la santé et le Ministère de l'action et des comptes publics. La direction de la Sécurité sociale assure la tutelle de l'ensemble des organismes de Sécurité sociale, caisses du régime général, caisses du régime de base des professions indépendantes autres qu'agricoles, ou caisses des régimes spéciaux. Elle participe également à la surveillance des organismes de protection complémentaire et de la mutualité et travaille en interface avec ces organismes. Sa mission générale est d'assurer l'adéquation des prestations de Sécurité sociale avec les besoins de la population, tout en veillant à respecter l'équilibre financier des régimes.

Sa mission générale est d'assurer l'adéquation des prestations de Sécurité sociale avec les besoins de la population, tout en veillant à respecter l'équilibre financier des régimes.

La sous-direction du financement du système de soins participe à la conception de la politique de financement de l'offre de soins et à la gestion du risque Maladie. Elle veille à leur cohérence avec les politiques de santé publique et d'organisation des soins. Elle assure, en liaison avec la sous-direction des études et des prévisions financières, la mise en place et le suivi de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM). Elle est chargée de la coordination de l'intervention des différentes directions du ministère avec les organismes d'assurance maladie. La sous-direction prépare notamment la politique de la sécurité sociale relative aux produits de santé. Elle est composée de 4 bureaux en charge de la coordination et de la gestion du risque maladie, des établissements de santé et médico-sociaux, des professionnels de santé et des produits de santé. La sous-direction est en charge du financement du système de soins ; elle est composée de 4 bureaux en charge de la coordination et de la gestion du risque maladie, des établissements de santé et médico-sociaux, des professionnels de santé et des produits de santé.

Missions du bureau ⁽⁶⁾ :

Le bureau des produits de santé est chargé de la préparation et de la mise en œuvre des politiques de régulation des dépenses d'assurance maladie consacrées aux médicaments et aux dispositifs médicaux. En liaison avec les autres bureaux de la DSS et les autres directions du ministère, il contribue à l'élaboration de la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS), à la confection de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM) ainsi qu'à la fixation des objectifs spécifique « soins de ville » et « hôpital » pour ce qui concerne les produits de santé. Il veille au suivi de ces objectifs.

Il prépare et assure le suivi des décisions relatives à l'inscription ou à la radiation des médicaments et des dispositifs médicaux. Dans ce contexte, il représente la DSS à la Haute Autorité de santé et au comité économique des produits de santé (CEPS). Il propose la mise en œuvre de toute mesure relative à la politique de remboursement des médicaments et des dispositifs médicaux.

Il assure en outre le suivi des relations avec les diverses professions chargées d'assurer la distribution (et les prestations de services associées) des médicaments et des dispositifs médicaux, en particulier en ce qui concerne la fixation de leur marge.

Il assure le suivi et l'exploitation des données économiques et financières relatives au secteur du médicament et de la pharmacie ainsi que du secteur des dispositifs médicaux en collaboration avec la sixième sous-direction en charge des études et des prévisions financières. En liaison avec la cinquième sous-direction en charge du financement de la sécurité sociale, il élabore et suit les taxes dans le secteur des produits de santé.

Il participe enfin, pour le compte de la DSS, à la tutelle de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) et de l'Établissement français du sang (EFS).

Effectif du bureau : 13 agents, dont :

- 10 agents de catégorie A,
- 2 agents de catégorie B
- 1 agent de catégorie C chargé du secrétariat.

DESCRIPTION DU POSTE

Encadrement : Oui Non

Nombre de personnes à encadrer (répartition par catégorie) :

Activités principales ⁽⁷⁾ :

Au travers des différentes missions qui lui sont confiées, le conseiller médical contribue, *via* l'évaluation des médicaments :

- Au bon fonctionnement du système d'admission au remboursement des médicaments ;
- Au respect de l'objectif des dépenses d'assurance maladie (ONDAM) ;
- A l'efficacité du système de prise en charge des médicaments.

Ainsi, au sein du bureau, le conseiller médical fournit une expertise dans le domaine du médicament. A ce titre, il participe notamment aux travaux d'évaluation de la Commission de la transparence (CT) et de la Commission d'Évaluation économique et de santé publique (CEESP) de la Haute Autorité de santé (HAS) en tant que représentant de la Directrice de la Sécurité Sociale, membre de droit de ces commissions avec voix consultative.

Il met en œuvre les décisions prises en matière de prise en charge, et est notamment chargé d'initier et de suivre les procédures de radiation des médicaments pour lesquels la CT a attribué un service médical rendu insuffisant ainsi que de suivre les procédures d'inscription sur les listes des spécialités remboursables.

Le conseiller médical apporte également son expertise au bureau des produits de santé, et plus largement à l'ensemble de la Direction, sur tous les sujets transversaux relatifs aux médicaments. Il travaille notamment en lien étroit avec les responsables de la prise en charge économique des médicaments, qui siègent au Comité Economique des Produits de Santé (CEPS) et contribue, par son appréciation sur l'évaluation médicale du médicament, à définir une position pour leur tarification.

Le conseiller médical participe également à tous les travaux externes à la Direction concernant le médicament, notamment avec la Haute Autorité de santé, les autres Directions du Ministère ou la CNAM. Dans ces travaux, le conseiller médical peut être amené à jouer un rôle moteur dans le fonctionnement de groupes de travail.

Enfin, le conseiller médical participe aux travaux européens dans le champ du médicament. Par sa contribution aux deux réseaux européens dont est membre la DSS sur ces sujets (réseau du centre collaborateur OMS et réseau de la commission européenne) le conseiller médical contribue à l'information du bureau sur les politiques de régulation du médicament dans les autres pays ou sur certains sujets d'actualité particulière. En outre, le conseiller médical participe à la réflexion sur les sujets européens partagés comme l'accès précoce à l'innovation (« adaptive licensing ») ou la prise en charge des médicaments orphelins, ainsi que le partage d'information sur l'évaluation et la tarification des produits de santé.

Activités annexes ⁽⁷⁾ :

Le conseiller médical participe à l'encadrement de l'interne en Santé Publique affecté au sein du bureau.

Le conseiller médical peut être amené à conseiller le bureau sur des sujets liés à l'utilisation de dispositifs médicaux.

Partenaires institutionnels ⁽⁸⁾ :

Les missions confiées au conseiller médical impliquent des relations très étroites avec les autres directions du Ministère (DGS, DGOS). Elles nécessitent également une étroite collaboration avec la HAS, en premier lieu avec les services de la CT et de la CEESP, mais également avec les représentants de la HAS au sein des réseaux européens sur l'évaluation.

Des relations sont également importantes avec l'ensemble des autres acteurs présents sur le champ d'activité du bureau et notamment la CNAM, le CEPS et l'ANSM.

Spécificités du poste / Contraintes ⁽⁹⁾ :

La représentation de la Directrice en Commission de la Transparence ainsi qu'en Commission d'Evaluation Economique et de Santé Publique impose une présence à la Haute Autorité de santé 3 jours par mois.

Par ailleurs, chaque année, le bureau participe au PLFSS ce qui implique une grande disponibilité à l'automne, accrue pendant la phase parlementaire (avec, potentiellement, une participation aux séances de nuit).

Enfin, la participation aux réseaux européens peut impliquer jusqu'à un déplacement semestriel dans un pays de l'Union européenne.

PROFIL SOUHAITE

Compétences requises sur le poste : On se reportera aux compétences attendues dans les fiches des emplois types du répertoire ministériel (à défaut RIME)

Connaissances ⁽¹⁰⁾ E : expert / M : maîtrise / A : application / N : notions	Niveau de mise en œuvre			
	E	M	A	N
Connaissance des produits de santé	X			
Expérience dans le domaine de l'évaluation des produits de santé	X			
Connaissance de l'assurance maladie et des procédures de prise en charge		X		
Intérêt pour les questions médico-économiques et de financement		X		

Savoir-faire ⁽¹⁰⁾ E : expert / M : maîtrise / A : application / N : notions	Niveau de mise en œuvre			
	E	M	A	N
Esprit d'analyse et de synthèse, rigueur		X		
Capacités rédactionnelles		X		
Conduire et animer des projets		X		
Maîtrise de l'anglais		X		

E - L'agent doit savoir agir dans un contexte complexe, faire preuve de créativité, trouver de nouvelles fonctions, former d'autres agents et être référent dans le domaine

M - L'agent met en œuvre la compétence de manière régulière, peut corriger et améliorer le processus, conseiller les autres agents, optimiser le résultat

A - L'agent doit savoir effectuer, de manière occasionnelle ou régulière, correctement les activités, sous le contrôle d'un autre agent, et savoir repérer les dysfonctionnements

N - L'agent doit disposer de notions de base, de repères généraux sur l'activité ou le processus (vocabulaire de base, principales tâches, connaissance du processus, global...)

Savoir être nécessaire ⁽¹¹⁾ (il est recommandé de mettre en gras la ou les compétences clés attendues)

Sens du travail en équipe

Aisance relationnelle

Détermination, capacité à maintenir ses positions

Résistance à la pression

Expérience professionnelle ⁽¹²⁾

le poste peut convenir à un premier poste dans le domaine ou à une nouvelle orientation professionnelle

ou expérience professionnelle souhaitée dans le domaine : il est attendu que le candidat ait une expérience dans les domaines de l'évaluation et de l'économie du médicament. Plus largement, une connaissance des mécanismes de financement de la protection sociale est souhaitable.

FORMATION

Formations prévues dans le cadre de l'adaptation au poste de travail (T1)

1

Autres formations utiles au poste

1

Durée d'affectation souhaitée sur le poste ⁽¹³⁾ : 3 ans

CONTACTS ⁽¹⁴⁾

Thomas Wanecq, sous-directeur du financement du système de soins ☎ 01 40 56 59 69 ✉ : thomas.wanecq@sante.gouv.fr

Hugo Gilardi, adjoint au sous-directeur ☎ : 01 40 56 59 69 ✉ : hugo.gilardi@sante.gouv.fr

Edouard Hatton, chef du bureau 1C ☎ : 01 40 56 44 23 ✉ : edouard.hatton@sante.gouv.fr

Thomas Filleur, adjoint au chef du bureau 1C ☎ : 01 40 56 44 23 ✉ : thomas.filleur@sante.gouv.fr

Boîte fonctionnelle recrutement : dss-dag-recrutement@sante.gouv.fr